

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Martin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/803799355cf292a95c0b9b01>

Date d'obtention : 2020-10-09 14:49:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je ne dois, à aucun moment, voir les images (photos ou vidéos). C'est une méthode qui permet d'uniformiser l'intervention et d'agir rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai plus à l'aise d'intervenir. Je saurai quoi faire et comment intervenir dans ce genre de situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors des interventions, je dois faire attention à bien respecter l'intégrité des élèves, d'avoir une attitude bienveillante et suivre le protocole de la trousse afin de ne pas nuire aux interventions suivantes.